

## ***Flash info - 14 DECEMBRE 2009***

### **Le mot du Président : Négociations conventionnelles : La Ministre de la Santé siffle la fin de la partie !**

La Ministre de la Santé a déclaré, devant la presse économique, vendredi, qu'elle souhaitait l'élaboration d'un règlement arbitral et qu'elle rejetait les propositions du secteur optionnel signées le 15 octobre 2009. Proposer un règlement arbitral au moment où se négociait, selon la loi, un texte conventionnel, c'est vouloir servir les intérêts de MG France et de la FMF contre les intérêts des médecins libéraux, en repoussant, de plus d'un an, toute revalorisation tarifaire pour les médecins spécialistes. La décision de la Ministre entraîne deux années supplémentaires de blocage tarifaire. Remettre en cause l'avancée importante que constitue le secteur optionnel, après deux mois de réflexions, c'est ne pas répondre à la commande du Président de la République sur le problème des dépassements d'honoraires et de l'accès aux soins. La Ministre reste sur sa ligne politique mise en place dans le cadre de la loi HPST, de nationalisation de la médecine libérale et d'un mépris pour l'ensemble des médecins libéraux et hospitaliers ainsi que pour la grande majorité des structures syndicales qui les représentent. La Ministre porte donc là la responsabilité de la rupture, comme en 1995, nous rentrons dans une opposition qui sera aussi pugnace et à laquelle les politiques devront rendre des comptes devant les médecins qui sont aussi des électeurs.

#### **Dr. J-F. REY**

Président

<http://jfrey.blog.lemonde.fr/>

**1 – Dans le cadre de son Comité Directeur du 6 décembre 2009, l'U.ME.SPE a demandé une revalorisation des spécialités cliniques dans le futur cadre conventionnel grâce à la mise en place de la CCAM et de mesures spécifiques. Il est bien évident qu'il s'agit de revalorisations qui doivent être mises en place sans atteinte aux revenus d'autres spécialités :**

« L'U.ME.SPE. souhaite que, dans le cadre de la négociation conventionnelle, une priorité soit donnée aux revalorisations des spécialités cliniques, permettant de faire passer le différentiel de revenu moyen actuellement de 1 à 3 pour le ramener de 1 à 1,5 et ceci dans le cadre de mesures spécifiques de revalorisations ciblées sans entrainer de baisse pour les spécialités actuellement rémunérées à leur juste valeur ».

#### **2 – MG FRANCE : le Président Martial OLIVIER-KOEHRET désavoué**

La politique de soutien à la Ministre de la Santé de MG France ainsi que ses alliances avec la FMF et l'Union Collégiale des Chirurgiens a été désavouée par l'Assemblée Générale de MG France. Ils ont constaté, comme nous le disons depuis deux ans, les dangers de la loi HPST pour l'ensemble des médecins libéraux y compris les médecins spécialistes en médecine générale. Il est certain que l'organisation de la vaccination contre la grippe A/H1N1, excluant les médecins généralistes, n'a pu qu'accentuer ce mécontentement.

#### **3 – La FMF remet en cause, une fois de plus, l'activité des médecins radiologues !**

Dans le cadre de la négociation conventionnelle où nous stigmatisons le fait que dans les établissements de soins privés, seuls, en moyenne, deux chirurgiens et un anesthésiste étaient dédommagés des contraintes de la garde, alors que d'autres praticiens, comme les médecins radiologues sont ceux qui sont le plus souvent mobilisés, un chirurgien, membre de la délégation de la FMF, s'est élevé contre nos propos en soutenant que ce n'était pas les radiologues qui étaient dérangés mais leurs manipulateurs radio. C'est oublier, d'une part, la responsabilité diagnostique de nos confrères et, d'autre part, méconnaître une radiologie moderne faite également d'échographies, de scanners, d'IRM et de radiologie interventionnelle. Dans son désir de s'opposer à l'U.ME.SPE/C.S.M.F. une fois de plus, la FMF se place sur la ligne anti-spécialiste systématique de MG France.

.../...

#### 4 – L'attitude ambiguë de la FHP

Il est étonnant que la FHP continue de cultiver l'ambiguïté. Alors que nous sommes liés, dans le cadre du CLAHP, par des relations anciennes et contractuelles, il est étonnant de voir la FHP publier dans Libération, journal qui n'a jamais manifesté son soutien vis-à-vis de la médecine libérale et de l'hospitalisation privée, un reportage publicitaire dans lequel sont absents les anesthésistes, massivement représentés à la CSMF, et l'ensemble des spécialistes fédérés par l'UMESPE, premier syndicat de médecins spécialistes, en ne faisant place qu'au Président de l'UCDF et à celui de la FMF. La FHP soutient donc une vision archaïque des établissements, associant directeurs et chirurgiens, oubliant toutes les autres spécialités, et continue à soutenir la problématique de la loi HPST dont nous voyons, chaque jour, les dangereuses applications pour la médecine libérale. Rappelons au passage que la FHP n'a pas été payée de retour par la Ministre qui a renvoyé la convergence des tarifs à 2018

#### 5 – Conseil Confédéral, cadres régionaux de la CSMF : la cohérence syndicale

Au cours de ce week-end la CSMF a réuni son Conseil Confédéral, puis ses cadres régionaux, pour mettre en place son programme et ses structures en vue de la campagne électorale sur les URPS qui doit se dérouler, selon les dires de Madame BACHELOT, au mois de mai 2010. Les propositions faites pour les 3 Collèges (médecins généralistes, médecins spécialistes et le Collège A.O.C. (Anesthésistes, Obstétriciens, Chirurgiens) ont été élaborées et portées, dans une cohérence syndicale, par les diverses spécialités que seule la CSMF est capable de réaliser. Les discussions et les propositions se sont faites dans un cadre convivial avec un soutien sur la politique menée par les Présidents de la C.S.M.F., de l'UNOF et de l'U.ME.SPE.

#### 6 – CNPS : Réélection du Président Michel CHASSANG

Le Président de la CSMF, Michel CHASSANG, a été réélu à l'unanimité à la Présidence du CNPS. Cette instance qui regroupe la grande majorité des organisations syndicales du monde de la Santé a été particulièrement critique face aux propositions de la loi HPST, concernant notamment le milieu libéral. Il a été constaté que, sous le prétexte de transfert de tâches, il s'agissait, le plus souvent, d'imposer à des professionnels, un abandon d'une partie de leur métier pour le transmettre à d'autres intervenants moins qualifiés. Les délégations de compétence sont tout à fait envisageables en accord avec les représentants syndicaux des différentes professions, les transferts de tâches décidés arbitrairement par le Ministère vont conduire à une baisse de la qualité des soins dans notre pays.

**Dr. J-F. REY**  
Président

Abonnez vos collègues spécialistes au Flash Info par e.mail Transmettez leur adresse e.mail à ([jeanfrarey@aol.com](mailto:jeanfrarey@aol.com))



**Une opportunité pour les médecins ! [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)**

Les médecins, sont sans cesse sollicités par les assureurs. Ils n'ont pas toujours le temps d'étudier les offres d'assurances et ne souscrivent pas toujours les contrats les plus adaptés à leurs besoins.

**SCAMED, cabinet de courtage en assurances, est le partenaire privilégié du groupe MACSF. SCAMED est spécialisé dans les assurances de prévoyance-santé, d'épargne, de retraite, de dépendance et de financement.**

**Nous mettons nos domaines de compétence et de conseil au service des médecins.**

**CONCRETEMENT:**

En cas d'arrêt de travail, la CARMF, ne couvre ni les 90 premiers jours d'arrêt de travail, ni vos besoins financiers réels.

SCAMED, vous propose donc le nouveau plan de prévoyance des médecins qui couvrira cette période non indemnisée et vous permettra d'adhérer à un plan global offrant une prestation mensuelle jusqu'à 65 ans. Le problème des retraites est d'actualité. Le niveau de retraite des médecins est menacé. SCAMED, vous offre donc la possibilité dès aujourd'hui, d'adhérer au "RES Fonds de pension avenir" pour disposer d'un revenu complémentaire à l'âge de votre retraite. **Les offres de SCAMED en prévoyance, santé et retraite bénéficient des dispositions fiscales de la loi Madelin rendant les cotisations déductibles. Pensez-y !**